

PR BELHADJ :

« L'APPROBATION DES STATUTS PARTICULIERS DES CORPS MÉDICAL ET PARAMÉDICAL EST UN PLUS »

Page 4

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

**SAÏD SAYOUD DONNE
DES INSTRUCTIONS
IMPORTANTES**

Page 10

ISSN : 1112-7449

MIDI



L'info, rien que l'info

QUOTIDIEN NATIONAL D'INFORMATION

Libre

N° 5179 | Lundi 6 janvier 2025 - Prix : 10 DA • www.lemidi-dz.com

ACCIDENTS DE LA ROUTE

**8 MORTS
ET 191 BLESSÉS
EN 24 HEURES**

Page 16

**AUGMENTATIONS SALARIALES ET NOUVELLES RÉFORMES
DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE**

UN CHANGEMENT HISTORIQUE POUR LES ENSEIGNANTS

Page 3



**TRAFIC DE DROGUES, FRAUDES ET CRIMINALITÉ
LES SERVICES
DE SÉCURITÉ PASSENT
À L'ACTION**

Page 4



**SELON LE BILAN ANNUEL PUBLIÉ SUR LE SITE
OFFICIEL DE LA PROTECTION CIVILE**

**BAISSE DE LA MORTALITÉ
ROUTIÈRE EN 2024**

Page 4

JIJEL

Près de 4 000 comprimés psychotropes saisis

Les services de sécurité de la circonscription de Tahir, à Jijel, ont démantelé un réseau criminel qui se livrait au trafic de psychotropes dans les quartiers résidentiels. Trois personnes ont été arrêtées et près de 4 000 comprimés de psychotropes ont été saisis.

L'opération a été lancée après que les forces de police aient reçu des informations précises concernant la possession d'une quantité de psychotropes par un individu connu pour ses activités criminelles. Les enquêteurs ont alors commencé leurs recherches, ce qui a permis d'identifier le suspect.

Il s'agit d'un jeune homme de 31 ans, toujours en fuite, tandis que 3 880 comprimés de psychotropes, de différentes sortes et tailles, ont été saisis. 11 flacons de liquide aux propriétés psychoactives ont également été saisis, appartenant à deux frères âgés de 26 et 44 ans. De plus, une autre quantité de drogue de type "kif traité", pesant 50,33 grammes, a été trouvée, ainsi que 28 comprimés de psychotropes et une somme d'argent provenant du trafic. Les suspects ont été présentés devant les autorités judiciaires qui ont ordonné leur incarcération.

MASCARA

Inhumation du moudjahid Ali Belhachemi

Le moudjahid Ali Belhachemi a été inhumé dimanche au cimetière Sidi Mohamed Cherif, dans la commune de Mascara.

Le moudjahid est décédé dans la nuit de samedi à son domicile, à l'âge de 91 ans, suite à une maladie, a indiqué la direction locale des Moudjahidine et des Ayants-droit.

La même source a précisé, à l'APS, que les funérailles ont été marquées par la présence de membres de la famille révolutionnaire de la wilaya, de responsables de la direction des Moudjahidine, ainsi qu'un grand nombre de citoyens.

Le défunt, né en 1934 à Mascara, a rejoint les rangs de l'Armée de libération nationale (ALN) dans la zone 6 de la wilaya V historique en 1958, a fait savoir la même source.

Il a participé à plusieurs embuscades et opérations d'acrobates menées par les moudjahidine contre les forces de colonisation française, notamment à Mascara et dans les régions rurales environnantes, selon la direction des Moudjahidine et Ayants-droit.

JUSTICE

Réunion de coordinations entre la Cour suprême et l'UNOA



Les discussions ont porté sur la note datée du 1^{er} septembre 2024, selon un communiqué du ministère de la Justice. Au terme du débat, il a été convenu d'installer une commission mixte permanente chargée d'enrichir ledit texte.

Le premier président de la Cour suprême s'est réuni, avant-hier, avec une délégation de l'Union nationale des Ordres des avocats conduite par son président Brahim Taïri, en présence du Procureur général près la Cour suprême, son adjoint, le président de la chambre des délits et contraventions, le président de la section de la chambre criminelle et le directeur général des affaires judiciaires et le directeur des affaires civiles. Les discussions ont porté sur la note datée du 1er septembre 2024,

selon un communiqué du ministère de la Justice.

Au terme du débat, il a été convenu d'installer une commission mixte permanente chargée d'enrichir ledit texte. Il a été décidé aussi d'organiser des rencontres périodiques de coordination entre la Cour suprême et l'UNOA ; de rattraper les lacunes et les erreurs contenus dans des textes réglementaires et de soumettre des propositions sur le pourvoi en cassations, tel qu'adopté dans le Code de procédures pénales

ORAN

Démantèlement d'un réseau spécialisé dans l'organisation de traversées clandestines

Les services de Sûreté de la wilaya d'Oran a démantelé, ce dimanche, un réseau criminel spécialisé dans l'organisation de traversées maritimes clandestines.

Selon un communiqué de la Sûreté de la wilaya, l'opération a été menée suite à l'exploitation efficace d'informations précises concernant des individus impliqués dans l'organisation de voyages clandestins pour l'émigration illégale par la mer.

Après avoir renforcé les investigations de terrain et techniques, et surveillé les activités criminelles du groupe, la police a pu localiser et arrêter les suspects un par un.

Une somme de 250 000 dinars, provenant des revenus illégaux, a été saisie. Suite aux démarches légales auprès du procureur de la République près le tribunal compétent, une procé-

dure judiciaire a été ouverte à leur rencontre pour leur implication dans le

trafic de migrants au sein d'un réseau criminel organisé et transfrontalier.



AUGMENTATIONS SALARIALES ET NOUVELLES RÉFORMES DANS LE SECTEUR DE L'ÉDUCATION NATIONALE

Un changement historique pour les enseignants

Le ministère de l'Éducation nationale a récemment révélé un détail crucial dans le cadre des réformes salariales qui touchent les enseignants en Algérie. Ces nouvelles mesures, qui entreront en vigueur après l'adoption par le Conseil des ministres des nouveaux statuts des travailleurs du secteur, marquent un tournant dans l'amélioration des conditions de travail et de rémunération des enseignants.

PAR HAMROUCHE MOUNIR

Ces augmentations salariales ont été dévoilées dans un communiqué officiel du ministère, et elles concernent les enseignants répartis sur trois paliers. Cette décision est le fruit d'un processus de réformes profondes qui visent à valoriser le rôle de l'éducateur dans la société algérienne et à offrir des perspectives d'évolution pour ceux qui consacrent leur vie à l'éducation des générations futures. Cette initiative intervient dans un contexte où le secteur de l'éducation, tout comme d'autres secteurs publics, fait face à des défis importants en matière de rétention des talents et de motivation des travailleurs.

Les réformes de ce secteur, telles qu'elles sont présentées dans les nouveaux statuts, visent à moderniser et à restructurer en profondeur le système éducatif national, tout en revalorisant les métiers de l'enseignement et en intégrant des mesures sociales importantes pour les travailleurs de ce secteur.

Un barème des augmentations salariales révélé

Les enseignants des trois paliers (primaire, secondaire et supérieur) bénéficieront de nouvelles augmentations salariales qui devraient permettre d'améliorer significativement leur pouvoir d'achat. Ces augmentations sont la manifestation d'un effort de l'État algérien pour renforcer l'attractivité de la profession enseignante et garantir une meilleure rémunération pour les éducateurs.

Ce barème est le fruit d'un travail collaboratif avec les syndicats et les représentants des enseignants, visant à répondre aux attentes des travailleurs tout en tenant compte des réalités économiques du pays. Selon les informations fournies par le ministère, ces augmentations salariales entreront en vigueur dès que les nouveaux statuts des travailleurs du secteur seront adoptés officiellement par le Conseil des ministres. Le communiqué met en lumière le caractère historique de cette mesure et son impact positif sur les enseignants, dont les salaires étaient souvent jugés insuffisants pour correspondre à la valeur du travail qu'ils fournissent au quotidien.

Une reconnaissance historique des enseignants

Dans son communiqué, le ministère de l'Éducation nationale a souligné l'impor-



tance des réformes pour la profession d'enseignant et a évoqué les acquis contenus dans les nouveaux statuts des fonctionnaires de l'éducation.

Ces statuts ont été récemment validés par le Conseil des ministres et comportent des mesures qui témoignent de la reconnaissance de l'État envers les enseignants et leur rôle central dans la société.

Le communiqué affirme que cette réforme est une « reconnaissance historique » de la fonction d'éducateur.

Le ministre a précisé que ces nouvelles réformes sont le reflet de l'attention particulière portée par le président de la République aux éducateurs, et qu'elles témoignent de l'importance accordée à la profession enseignante. En effet, les enseignants ne sont pas seulement vus comme des transmetteurs de savoirs, mais comme des acteurs fondamentaux dans la construction des valeurs fondamentales de la société algérienne.

Cela s'inscrit dans un projet plus large de réforme du secteur éducatif qui vise à moderniser et à rendre l'éducation plus accessible et de meilleure qualité pour toutes les générations à venir.

Des garanties sociales et une amélioration des conditions de travail

Les nouveaux statuts ne se limitent pas à une simple revalorisation salariale. Ils offrent également des garanties sociales importantes pour les enseignants. L'une des mesures les plus significatives concerne le droit à une retraite « optionnelle » cinq ans avant l'âge légal.

Cela répond à une demande ancienne des syndicats enseignants qui réclamaient une meilleure prise en compte de la pénibilité de la profession. L'enseignement, en particulier dans les écoles primaires et secondaires, est une profession exigeante, tant sur le plan physique que mental, et la possibilité d'une retraite anticipée est une réponse à ces défis.

Le statut particulier prévoit aussi un système de reconnaissance des qualifications et des compétences tout au long de la carrière.

Cela signifie que les enseignants seront davantage valorisés en fonction de leur

parcours professionnel et de la formation continue qu'ils suivent. Ce système est conçu pour encourager l'investissement dans la formation et le perfectionnement des compétences tout au long de la carrière.

Les enseignants bénéficieront également d'un cadre plus favorable à l'évolution de leur carrière, avec une valorisation de l'expérience professionnelle et une prise en compte des qualifications acquises lors de la formation initiale et continue. Le gouvernement met également l'accent sur l'importance de la formation continue pour les enseignants, en leur offrant davantage d'opportunités pour se perfectionner, en particulier dans des domaines tels que l'innovation pédagogique et l'utilisation des technologies de l'information et de la communication dans l'enseignement.

La création de nouveaux grades et la valorisation des efforts

Les réformes vont plus loin, en introduisant de nouveaux grades pour les différents corps des fonctionnaires de l'éducation, notamment pour les enseignants, les conseillers pédagogiques, les inspecteurs, et même les personnels de la restauration scolaire. Ces nouveaux grades permettent de mieux structurer la carrière des éducateurs et de reconnaître l'effort supplémentaire de ceux qui se distinguent par leurs performances et leurs contributions.

Un des nouveaux grades les plus remarquables est celui d'«enseignant distingué». Ce grade a été créé pour récompenser les enseignants qui se distinguent par leurs efforts exceptionnels et l'obtention de diplômes supplémentaires ou la réussite à des formations avancées. Il est également prévu d'attribuer des bonus et des primes aux enseignants qui participent activement au développement de la qualité de l'enseignement dans leurs établissements. Cette mesure vise à encourager l'excellence et à offrir des perspectives d'évolution aux enseignants les plus méritants.

Une autre mesure importante des nouveaux statuts concerne la régularisation de la situation des fonctionnaires de l'encadrement pédagogique. Ces travailleurs, qui occupent des fonctions de supervision et

d'accompagnement des enseignants, bénéficieront désormais de la création de nouveaux grades et de missions clairement définies.

La régularisation de la situation des fonctionnaires de l'encadrement pédagogique

Cela permettra de mieux organiser l'encadrement pédagogique dans les écoles et de faciliter le travail des inspecteurs et des conseillers pédagogiques.

La création de ces grades vise à clarifier les rôles et à permettre aux fonctionnaires de l'encadrement pédagogique de bénéficier de meilleures opportunités de carrière et de reconnaissance professionnelle. Cela devrait également avoir un impact positif sur la gestion des établissements scolaires, en offrant une meilleure organisation du travail au sein des équipes pédagogiques.

Une réforme profonde et prometteuse pour le secteur de l'Éducation

En conclusion, les réformes salariales et statutaires des enseignants en Algérie marquent un tournant important dans l'histoire de l'éducation nationale. Elles visent non seulement à améliorer la situation financière des enseignants, mais aussi à reconnaître pleinement leur rôle dans la société.

Ces réformes sont également une réponse à la nécessité d'adapter le système éducatif aux défis modernes, en intégrant des éléments tels que la formation continue, la reconnaissance des efforts, et la création d'un environnement propice à l'innovation et à l'excellence.

Alors que l'Algérie cherche à renforcer son système éducatif et à répondre aux exigences de la société moderne, ces réformes constituent un premier pas essentiel vers la réalisation de ces objectifs ambitieux.

La valorisation des enseignants, leur développement professionnel, et l'amélioration de leurs conditions de travail ne sont pas seulement des priorités pour le gouvernement, mais aussi des leviers stratégiques pour garantir un avenir prospère à l'éducation en Algérie.

H. M.

TRAFIC DE DROGUES, FRAUDES ET CRIMINALITÉ

Les services de sécurité passent à l'action

Les services de sécurité mènent une offensive directe contre toute forme de trafic, d'abus et de fraudes. Le bilan de l'année écoulée renseigne sur de vastes réseaux de trafic de drogues, d'escroqueries et de fraudes multiples qui ont été démantelés avec des arrestations de centaines de personnes impliquées dans ces groupes criminels.

PAR FAYÇAL ABDELGHANI

A cet effet, le bilan des services de lutte contre la criminalité multi-forme de l'ANP enregistre la saisie de plus de 30 tonnes de cannabis dont les grosses quantités ont été saisies à la frontière ouest. Sur le front de la lutte antiterroriste, le bilan du ministère de la Défense national a rendu public les chiffres sur les arrestations de 13.722 personnes, saisies de 1624 véhicules et 681 armes à feu



entrées clandestinement. Sans compter l'arrestation de 51 personnes impliquées dans des activités terroristes et 657 personnes pour leurs soutiens à ces actions criminelles.

Dans le même sillage, les forces de l'ANP ont réussi à mettre la main sur un réseau de trafic d'or avec la capture de groupes spécialisés dans l'orpaillage d'une quantité de 2 quintaux avec la prise de 34 kilos de kif traité ainsi que 2,5 millions de psychotropes. Une telle quantité indique que le niveau des frontières à l'Ouest subit encore l'assaut de ces groupes de criminels et leurs complices à l'intérieur du territoire. Pis encore, ce sont les frontières sud

entre Ain Guezzam, Tamanrasset et Bordj Badji Mokhtar qui sont les plus exposées à ce vaste trafic avec la profusion d'un marché « clandestin » d'armes à feu dont des fusils d'assaut.

De leur côté, les services de sécurité dont les éléments du BRI à Ouargla ont frappé fort à travers la saisie de 120.000 capsules de psychotropes impliquant un réseau de trafic qui était en train de sévir à l'échelle nationale. Les fruits de cette enquête bien diligentée par les mêmes services indiquent que les quantités saisies ont été stockées à l'effet d'être écoulées illicitement sur le marché du trafic de stupéfiants. Mais dans ce champ de la criminalité, rien

n'est épargné contre les atteintes à l'économie nationale. Des quantités importantes de matériel de détection des pierres précieuses, 41.000 litres de carburants, 128 quintaux de tabac illégal et 29 tonnes de denrées alimentaires destinés à alimenter la contrebande sont autant d'indices qui révèlent que les frontières algériennes que ce soit au sud ou à l'ouest sont les plus menacées. Sauf que cette fois, l'Algérie mène sans relâche cette lutte avec des dispositifs sécuritaires mobilisés sur tous les fronts afin de déjouer ces plans bien concoctés pour la déstabilisation intérieure mais sans résultats.

F. A.

PR BELHADJ :

« L'approbation des statuts particuliers des corps médical et paramédical est un plus »

Le Professeur Belhadj, chef de service de médecine légale au CHU, Mustapha Pacha, et président du Syndicat national des enseignants-chercheurs hospitalo-universitaires a salué l'approbation des statuts particuliers et des régimes indemnitaires des professionnels de la Santé, affirmant que « c'est un plus pour la Santé » en Algérie.

« Cette mesure répond à une grande partie des attentes des professionnels de la Santé, notamment en ce qui concerne l'évolution des carrières », a déclaré M. Belhadj, ce dimanche, dans de l'émission « L'invité du jour » de la Chaîne 3 de la Radio algérienne.

« Il faut savoir également que toutes ces indemnités rentrent aussi dans la retraite », a-t-il ajouté.

Concernant les Professeurs en médecine, les Maîtres-assistants et les Docents, l'intervenant a fait savoir que, juste après la publication des statuts, des négociations vont être entamées et porteront sur le régime indemnitaire.

Interrogé sur le mécontentement affiché par une partie des professionnels de la Santé, le Pr Belhadj s'est dit surpris que trois corps aient été oubliés.

« Nous avons été surpris de voir que trois corps ont été oubliés. Il s'agit des corps communs, des administrateurs et des gestionnaires », a indiqué l'orateur avant de poursuivre « Vous ne pouvez pas développer et stabiliser un secteur en oubliant ces corps-là. Vous ne pouvez pas faire bénéficier un corps et mettre de côté les autres corps », a-t-il averti.

Afin de trouver des solutions à cette problématique, et ne pas faire de mécontents, l'invité de la Chaîne 3 préconise de s'asseoir autour d'une table, en urgence, et discuter avec les secteurs clés, notamment, la Fonction publique et les Finances.

SELON LE BILAN ANNUEL PUBLIÉ SUR LE SITE OFFICIEL DE LA PROTECTION CIVILE

Baisse de la mortalité routière en 2024

PAR IDIR AMMOUR

La stratégie nationale de sécurité routière commence à porter ses fruits. Le nombre de morts sur nos routes a connu un recul selon le bilan annuel publié sur le site officiel de la Protection civile. En effet, le bilan fait état de 1959 personnes et 76 800 blessés en 2024.

Même si, le constat est engageant, mais rien ne semble arrêter ce fléau malgré les multiples campagnes de sensibilisation et la sévérité des amendes infligées aux contrevenants. Le terrorisme routier sévit encore et toujours. Les accidents de la circulation constituent une problématique sociale, et une hémorragie économique entravant le développement du pays. C'est une « guerre » sur les routes qui fait des milliers de tués et blessés par an. Une

comptabilité macabre qui donne des sueurs froides. Entre la vétusté des moyens de transport, l'insouciance des conducteurs et les compromissions qui gangrènent les contrôles, la mort semble trouver dans le duo chauffeurs et les routes, un lit parfait pour emporter chaque année, des centaines de vies. Le chiffre révélé par la Protection civile ne peut donc servir à l'analyse statistique que s'il est croisé avec les dénominations validés par d'autres sources. Cependant et de l'avis des spécialistes, l'Algérie qui mène une lutte implacable contre la criminalité routière, commence à percevoir les fruits de son combat contre ce fléau.

À ce titre, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Ces derniers sont passés de 4025 décès pour l'année 2000 à 3560 en 2010 pour enfin atteindre le plus bas seuil en

2020 en enregistrant 2844 décès. Soit l'un des meilleurs taux depuis les années 1970, laissent entendre les observateurs. Ce tableau idyllique aura vite été assombri en 2022, lorsque le pays avait enregistré près de 23 000 accidents de la circulation qui ont fait plus de 3400 morts et plus de 30 000 blessés.

En 2023, le directeur général à la Délégation nationale à la sécurité routière relevant du ministère de l'Intérieur, des Collectivités locales et de l'Aménagement du territoire, faisait état de plus de 3.600 morts à la suite d'accidents de la route.

L'Assemblée générale des Nations unies avait adopté en mars 2010 une résolution dans laquelle elle avait proclamé la décennie 2011-2020 Décennie d'action pour la sécurité routière, en vue de stabiliser puis de réduire le nombre de décès imputables aux accidents de la route dans le monde. Dans le but de réduire de moitié les décès dus aux accidents de la route, et suite au succès de la première décennie d'action pour la sécurité routière, 2011-2020, l'assemblée générale des nations unies a appelé à une deuxième décennie d'action en matière de sécurité routière de 2021 à 2030, conviant les organisations de la société civile et les partenaires internationaux à prendre des mesures urgentes pour atteindre cet objectif ambitieux.

La nouvelle décennie d'action pour la sécurité routière 2020- 2030 offre l'occasion de s'appuyer sur les succès et les leçons des années précédentes et de les utiliser afin de sauver davantage de vies. L'Algérie adhère entièrement à ce processus.

I. A.



INVESTISSEMENT

Les entreprises japonaises souhaitent investir en Algérie

Le nouvel ambassadeur du Japon en Algérie, Suzuki Kotaro, a exprimé l'intérêt des entreprises japonaises à investir en Algérie.

Cela a été révélé lors de sa rencontre avec le ministre de l'Énergie, des Mines et des Énergies Renouvelables, Mohamed Arkab, en présence des secrétaires d'État chargés des Mines et des Énergies Renouvelables. Selon un communiqué du ministère, l'ambassadeur japonais a souligné l'intérêt croissant des entreprises nippones pour les opportunités d'investissement en Algérie. Les discussions ont également porté sur de nouvelles perspectives de coopération dans divers domaines, notamment les activités d'exploration et de développement des champs dans le secteur des hydrocarbures, ainsi que les énergies nouvelles et renouvelables telles que l'énergie solaire, le développement de l'hydrogène et les technologies de stockage d'énergie.

La rencontre a également permis d'examiner les voies de renforcement des relations bilatérales entre l'Algérie et le Japon dans les secteurs de l'énergie, des mines et des énergies renouvelables.

Les deux parties ont souligné la profondeur des relations historiques entre les deux pays et l'importance de les dévelop-



per en phase avec les défis et les opportunités actuels. Au cours de la réunion, le ministre Arkab a présenté les grands projets de développement en cours dans les secteurs de l'énergie et des mines en Algérie. Il a souligné l'importance de la participation des entreprises japonaises dans les projets stratégiques que l'Algérie cherche à réaliser.

Le ministre a également mis l'accent sur l'importance du transfert de connaissances, de la formation et du développement technologique, en particulier en ce qui concerne la fabrication locale d'équipements, notamment dans les domaines des énergies renouvelables et de la dessalement de l'eau de mer. Dans le secteur des mines, les discussions ont porté sur les opportunités

d'exploration et d'exploitation des minerais rares et des terres rares, ainsi que sur les projets miniers structurants que l'Algérie développe pour renforcer son économie nationale.

De son côté, l'ambassadeur japonais a réaffirmé l'intérêt des entreprises japonaises pour l'investissement en Algérie, saluant le climat d'investissement favorable et les opportunités prometteuses offertes par le marché algérien, en particulier dans les secteurs des hydrocarbures, des mines et des énergies renouvelables.

Il a également réaffirmé l'engagement de son pays à renforcer la coopération avec l'Algérie dans les domaines d'intérêt mutuel, au service des intérêts des deux pays.

TÉLÉCOMMUNICATIONS

L'introduction de l'opérateur de téléphonie mobile à la Bourse d'Alger

Le président de la Commission de régulation et de surveillance des opérations boursières, Youssef Bouznada, a annoncé que l'année 2024 a été une étape historique pour la Bourse d'Alger, enregistrant des chiffres sans précédent depuis sa création en 1997. Il a révélé l'intention d'introduire la société « Djezzy » en Bourse au cours du premier semestre de 2025.

Lors de son intervention dans l'émission «Invité du matin » sur la première chaîne de la radio nationale, Bouznada a précisé que la capitalisation boursière de la Bourse d'Alger a atteint 518 milliards de dinars à la fin de l'année 2024, enregistrant une hausse de 700 % par rapport à 2023. Le volume des transactions a dépassé les 2,7 milliards de dinars, soit une augmentation de 500 % par rapport à l'année précédente. Il a souligné que la Bourse d'Alger progresse de manière constante vers le renforcement de son rôle dans le soutien à la dynamique de l'économie nationale, à travers un plan de développement qui inclut la modernisation de l'infrastructure via un projet de système d'information boursier, qui devrait être prêt dans le premier semes-

tre de 2025. Le plan prévoit également le lancement de nouveaux produits financiers basés sur la nouvelle législation du marché financier, notamment l'introduction des chèques commerciaux. Le développement s'étend également à la simplification des procédures d'introduction en bourse et à la sensibilisation des entreprises et des investisseurs à l'importance du marché boursier.

Dans ce contexte, Bouznada a annoncé l'introduction de l'opérateur « Djezzy » en Bourse dans le premier semestre de l'année en cours, soulignant que cette initiative représente un saut qualitatif dans le développement de la Bourse d'Alger. Il a ajouté que les petites et moyennes entreprises (PME) disposent désormais d'opportunités accrues d'accéder à la Bourse, grâce à la simplification des procédures et à la réduction des exigences en matière de capital à 1 milliard de centimes.

Ces développements visent à renforcer la position de la Bourse d'Alger en tant qu'acteur clé dans le soutien à l'économie nationale et à attirer davantage d'investissements locaux et internationaux.

SAÏDA

Pose de la première pierre pour la réalisation de trois nouvelles écoles

La première pierre pour la réalisation de trois nouveaux établissements scolaires a été posée, hier à Saïda, pour un coût global estimé à plus de 513 millions de dinars, afin de renforcer les conditions de scolarité des élèves, a-t-on constaté.

Le wali, Amoumene Mermouri, a supervisé la pose de la première pierre pour la construction de deux écoles primaires (12 classes) dans les quartiers de Boukhors (commune de Saïda) et Sidi Allal (commune d'Ouled Khaled), ayant chacune une capacité de 200 places pédagogiques, indique-t-on.

Chaque école disposera d'un bloc administratif, de trois salles dédiées aux enseignants, à la lecture, à l'informatique, ainsi qu'un terrain de football doté d'un tapis en gazon artificiel.

Par ailleurs, il a été procédé à la pose de la première pierre dans le quartier Es-Salam 2, dans la ville de Saïda, pour la construction d'un collège d'enseignement moyen (CEM) de type Base 6 (24 classes) avec une capacité de 840 places pédagogiques.

Ce collège comprendra un bloc administratif, un laboratoire d'informatique, une bibliothèque, deux autres salles pour le dessin et la musique, un amphithéâtre, un logement de fonction et une salle de sport.

Les délais pour la livraison de ces projets éducatifs, supervisés par la direction des Equipements publics, ont été fixés entre 6 et 10 mois, selon les explications fournies par le directeur des Equipements publics, Nekamiche Abdelkader.

Le wali a également inspecté le projet de construction d'un autre collège de type Base 6 dans le quartier Boukhors, dans la ville de Saïda, pour un financement de plus de 16 millions de dinars, allouée dans le cadre du programme sectoriel. Les travaux de cet établissement d'enseignement moyen ont atteint un taux d'avancement estimé à 32 %, souligne-t-on.

Les délais de réalisation de ce collège, dont les travaux ont débuté en avril dernier (2024), sont fixés à 14 mois et sa mise en service est prévue pour l'année scolaire 2025-2026, a fait savoir le directeur des Equipements publics.

Le wali a indiqué à la presse que ces nouveaux projets éducatifs permettront, une fois achevés, de renforcer les infrastructures scolaires de la wilaya et d'améliorer les conditions d'apprentissage des élèves. Il a, en outre, souligné que l'Etat accorde une grande importance au secteur de l'éducation et mobilise des fonds importants pour la réalisation de divers projets éducatifs dans les délais impartis.

Il est à noter que, depuis la mi-décembre dernier, la wilaya de Saïda a lancé les travaux de réalisation d'une école primaire (12 classes) avec une capacité de 200 places pédagogiques et trois CEM (24 classes), totalisant chacun 820 places pédagogiques.

Pour rappel, neuf nouveaux établissements scolaires, notamment deux lycées, quatre collèges et trois écoles primaires, ont été mis en service, cette année scolaire dans la wilaya de Saïda, en plus de quatre classes d'extension à l'école primaire «Morsli Abdelkader» dans la ville de Saïda, ainsi qu'une nouvelle cantine scolaire à l'école «Becharaf Maâmmar» dans la commune de Aïn El Hadjar, offrant 200 repas par jour.

GUELMA

Vers le lancement de la réalisation d'un silo géant pour le stockage de céréales

Des travaux de réalisation d'un silo d'une capacité de stockage d'un million de quintaux de céréales seront lancés prochainement dans la commune de Boumahra-Ahmed, dans la wilaya de Guelma, a annoncé dimanche le wali, Mme Houria Aggoun.

Un consortium chinois installera le chantier «dans les meilleurs délais» en vue de la construction de cet «important projet» qui s'inscrit «dans le cadre de la stratégie nationale visant à renforcer les capacités de stockage des cultures stratégiques et à atteindre l'autosuffisance en la matière», a indiqué la responsable de l'exécutif local, dans une déclaration à l'APS.

Mme Aggoun a fait savoir qu'une séance de travail a été tenue samedi avec des représentants du consortium chinois aux fins d'arrêter les dernières dispositions relatives au lancement de cette structure géante de stockage de céréales, avant un déplacement sur le site de 5 hectares retenu pour la réalisation de cette structure dans la commune de Boumahra-Ahmed, à quelque 6 km à l'est du chef-lieu de wilaya.

«Le partenaire étranger, informé de la nécessité d'utiliser une main d'œuvre locale, a fait part de son engagement à recourir à des travailleurs de la région de Guelma à hauteur de 60 à 70 %, en fonction des phases de réalisation du silo géant», a affirmé Mme Aggoun, relevant que ce projet stratégique «permettra, une fois livré, de porter la capacité de stockage des céréales dans la wilaya à environ 2,5 millions de quintaux».

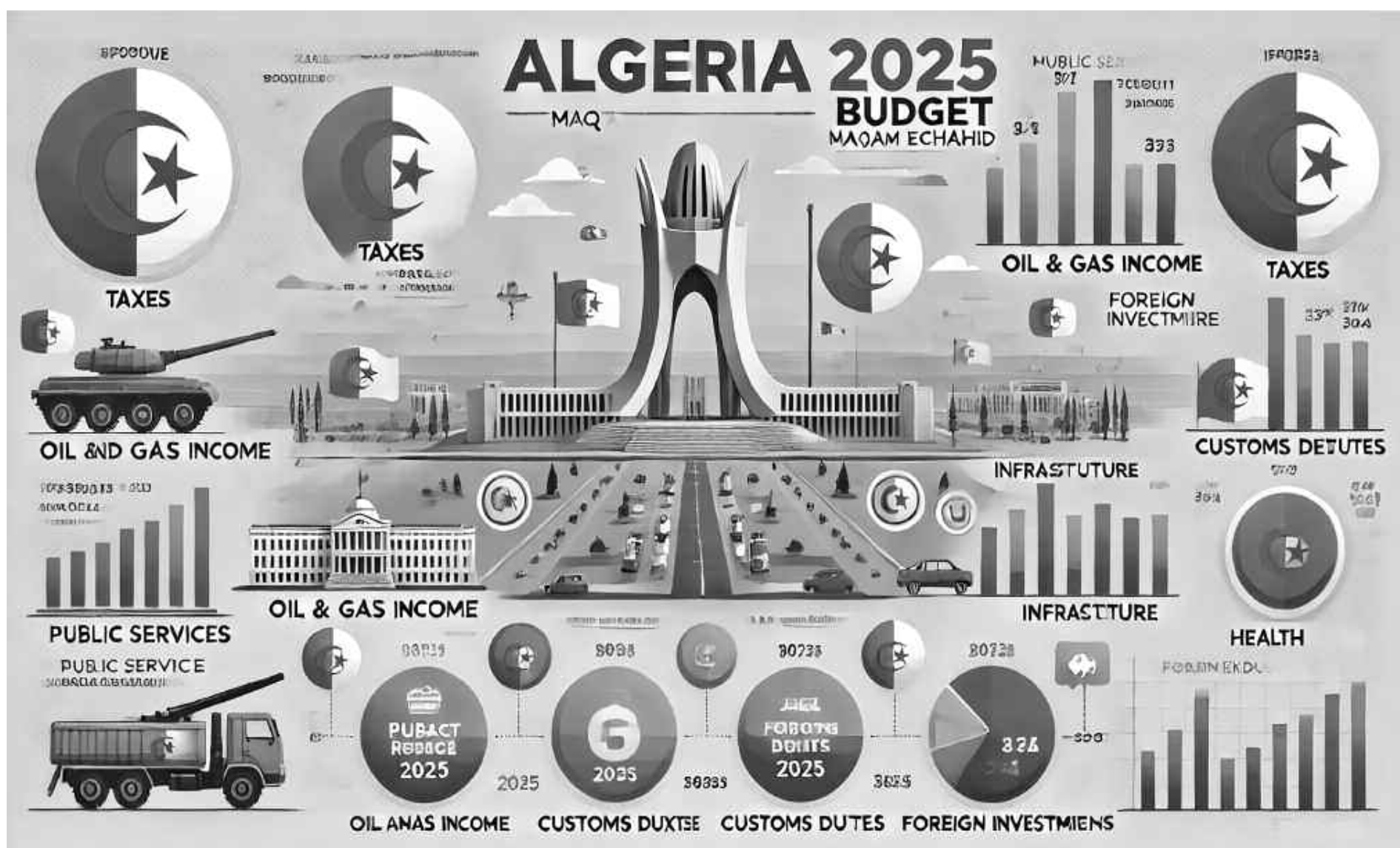
MIDI

ÉCONOMIE

L'IMPACT DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Analyse des principales mesures fiscales et économiques pour le renforcement de l'économie algérienne

La Loi de finances pour l'année 2025 introduit plusieurs réformes fiscales et économiques destinées à répondre aux défis économiques actuels, tout en cherchant à stimuler la croissance, préserver le pouvoir d'achat et encourager l'investissement local. À travers un ensemble de mesures diversifiées, l'objectif est d'atteindre plusieurs priorités : la consolidation de l'économie nationale, le soutien à la consommation et la simplification des procédures fiscales.



MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Saïd Sayoud donne des instructions importantes



L'IMPACT DU PROJET DE LOI DE FINANCES 2025

Analyse des principales mesures fiscales et économiques pour le renforcement de l'économie algérienne

Projet de loi de finances 2025

La Loi de finances pour l'année 2025 introduit plusieurs réformes fiscales et économiques destinées à répondre aux défis économiques actuels, tout en cherchant à stimuler la croissance, préserver le pouvoir d'achat et encourager l'investissement local. A travers un ensemble de mesures diversifiées, l'objectif est d'atteindre plusieurs priorités : la consolidation de l'économie nationale, le soutien à la consommation et la simplification des procédures fiscales.

PAR HAMROUCHE MOUNIR

Le Gouvernement algérien, face à une situation économique complexe marquée par la fluctuation des prix des matières premières, les pénuries dans certains secteurs stratégiques et les défis liés au marché du travail, a opté pour une série d'ajustements fiscaux. Ces ajustements visent non seulement à générer des ressources fiscales supplémentaires, mais aussi à maintenir un climat économique favorable à l'investissement. L'examen de ces mesures fiscales dans le cadre de la Loi de finances 2025 permet de mieux comprendre la stratégie du gouvernement pour affronter ces défis.

1. Préserver le pouvoir d'achat des citoyens

L'une des priorités majeures de la Loi de finances 2025 est de garantir le pouvoir d'achat des Algériens. En effet, face à l'augmentation des prix de certains produits de consommation courante, et notamment des denrées alimentaires essentielles, le gouvernement a introduit des mesures pour alléger la pression fiscale sur ces produits. L'exonération temporaire de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur les importations de viandes blanches congelées constitue l'une des premières mesures marquantes. Cela permet de soutenir les consommateurs en réduisant le prix des produits alimentaires de base et d'évi-

ter une flambée des prix sur les marchés nationaux. De plus, l'application d'un taux réduit des droits de douane sur ces importations permet également de maintenir une offre constante sur le marché tout en atténuant les effets d'une crise sanitaire ou économique. Le prolongement de l'exonération de TVA sur l'importation et la vente de certains produits alimentaires locaux comme les légumineuses sèches, le riz, les fruits et légumes frais, ainsi que le poulet de chair et les œufs est une autre initiative qui vise à soutenir le budget des ménages algériens. Cette mesure s'inscrit dans une démarche de soutien aux produits locaux tout en veillant à ce que les Algériens aient accès à des prix accessibles pour les produits de consommation quotidienne.

2. Stimuler l'investissement et la protection de l'économie nationale

Les mesures fiscales incluses dans le projet de Loi de finances 2025 sont également destinées à encourager l'investissement, en particulier dans les secteurs stratégiques tels que l'industrie et les nouvelles

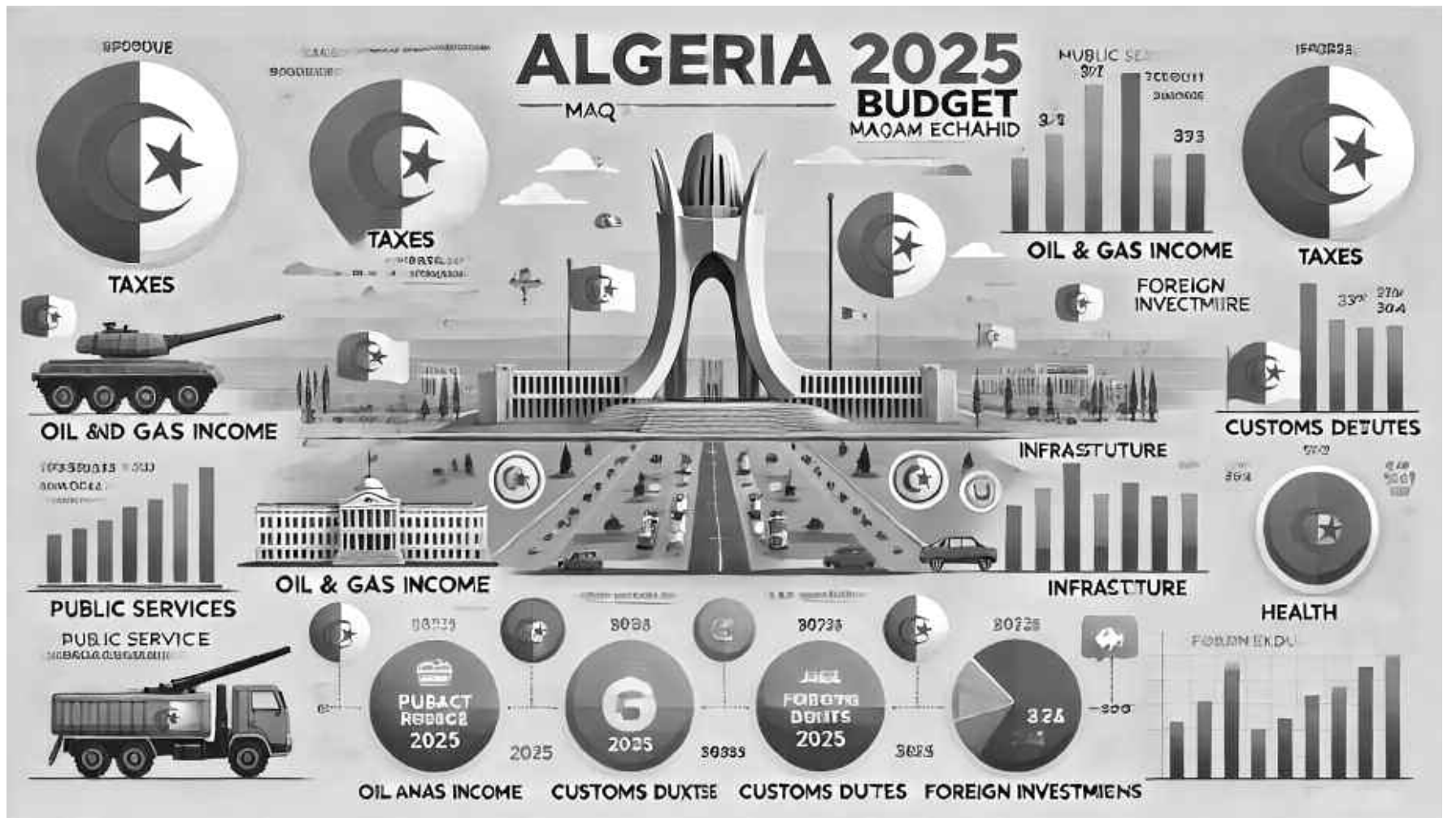
technologies. Parmi ces mesures, l'encouragement des dépenses en recherche et développement dans les entreprises locales constitue une étape clé dans la modernisation de l'économie nationale. Le décret qui permet une réduction de l'impôt sur les bénéfices des entreprises investissant dans la recherche et le développement, ainsi que dans des programmes



d'innovation, a pour objectif d'encourager les entreprises à investir dans la modernisation de leurs produits et services. Cette initiative est un levier pour renforcer la compétitivité des entreprises algériennes sur le marché international. Dans cette optique, le gouvernement prévoit également des avantages fiscaux pour les entreprises émergentes et les incubateurs d'entreprises. L'exonération des droits de transfert de propriété pour les acquisitions immobilières destinées à créer des activités industrielles et l'exonération des droits d'enregistrement pour les contrats liés aux projets innovants sont des mesures qui visent à stimuler la création d'entreprises et à encourager l'implantation de nouveaux projets dans des secteurs porteurs.

3. Renforcer l'inclusion financière et la simplification des procédures fiscales

Une autre priorité de la Loi de finances 2025 est d'améliorer l'inclusion financière et de simplifier les procédures fiscales, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME) et les citoyens. Le soutien à la numérisation des services financiers, l'encouragement des paiements électroniques et la réduction des démarches administratives sont des éléments essentiels pour faciliter l'accès des citoyens aux services financiers. Le prolongement des exonérations fiscales pour les incubateurs d'entreprises, notamment celles opérant



dans les zones économiques spéciales, est un moyen de favoriser la décentralisation économique et de garantir que les projets naissent dans des régions autres que les grandes villes. En outre, la prolongation des réductions fiscales pour les activités créées dans certaines régions géographiques constitue une autre tentative pour lutter

contre les inégalités économiques et géographiques. En matière de simplification des procédures fiscales, le texte prévoit également des ajustements pour améliorer la transparence fiscale et renforcer les garanties pour les contribuables soumis à un contrôle fiscal. Les nouvelles dispositions relatives à la déclaration fiscale, et notamment à la taxe sur la fortune, visent à simplifier le processus tout en renforçant les capacités de collecte de l'État.

4. La réforme fiscale : une réponse à la crise économique

La crise économique que traverse l'Algérie depuis plusieurs années, accentuée par la chute des prix du pétrole et les déficits budgétaires successifs, a incité le Gouvernement à revoir son système fiscal. En introduisant des mesures telles que la taxation des pierres précieuses et des métaux précieux, la révision des taxes sur le tabac, et l'augmentation de la taxe foncière pour les propriétés secondaires vacantes, l'objectif est de diversifier les sources de financement pour l'État. La révision des

taux d'imposition sur les bénéfices des entreprises et les revenus des citoyens vise à augmenter les recettes fiscales, tout en garantissant un équilibre entre l'impôt direct et indirect. La taxe sur les propriétés vacantes, par exemple, s'inscrit dans une logique de gestion optimale du patrimoine foncier, en encourageant la mise sur le marché des biens immobiliers inoccupés.

5. Soutien aux secteurs stratégiques : presse et audiovisuel

L'un des secteurs les plus touchés par la crise économique, en particulier après les changements politiques et économiques majeurs, est celui des médias. En réponse, la Loi de Finances 2025 propose des mesures pour soutenir la presse écrite, la presse électronique et le secteur audiovisuel, avec des fonds spécifiques destinés au financement de la production cinématographique et audiovisuelle. L'introduction de taxes spécifiques pour soutenir ces secteurs et l'établissement de fonds pour financer la formation des journalistes et professionnels de la

presse sont des mesures qui visent à renforcer la résilience du secteur médiatique tout en encourageant une meilleure professionnalisation.

6. Perspectives et défis de la Loi de finances 2025

Le projet de loi de Finances 2025 soulève plusieurs défis. Si certaines mesures apparaissent comme des leviers prometteurs pour la relance de l'économie algérienne, leur succès dépendra largement de leur mise en œuvre sur le terrain. Le gouvernement devra veiller à la simplification des procédures administratives et à l'efficacité des incitations fiscales proposées. De plus, la diversification des sources de recettes fiscales et l'élargissement de l'assiette fiscale sont des enjeux cruciaux pour assurer la viabilité du système fiscal à long terme. La Loi de Finances 2025 s'inscrit ainsi dans une stratégie de modernisation de l'économie algérienne, mais son efficacité dépendra de la capacité de l'État à surmonter les défis liés à la mise en œuvre des réformes fiscales.

H. M.

MINISTÈRE DES TRANSPORTS

Saïd Sayoud donne des instructions importantes



Le ministre des Transports, Saïd Sayoud, a donné plusieurs instructions importantes lors de la présidence d'une réunion de coordination avec les cadres de l'administration centrale et certains responsables des groupes et entreprises sectorielles.

Selon le communiqué du ministère, plusieurs questions et problèmes liés aux différents modes de transport et à leur impact sur le service public ont été abordés lors de cette réunion. Sayoud a souligné son profond engagement à accélérer la mise en œuvre de toutes les recom-

mandations formulées par les hautes autorités du pays. Le ministre a également encouragé à fournir davantage d'efforts et à travailler avec dévouement et sincérité pour atteindre les objectifs fixés. Lors de cette réunion, le ministre a insisté sur la nécessité d'un suivi continu, de trouver des

solutions rapides et efficaces aux préoccupations soulevées et de travailler à surmonter les obstacles et difficultés. En conclusion, le ministre a insisté sur l'obligation d'intensifier les sorties sur le terrain et de se rendre sur place pour prendre les mesures nécessaires dans les délais.

ENERGIE

L'Algérie exporte sa deuxième cargaison de gaz liquéfié vers ce pays africain

L'Algérie a exporté sa deuxième cargaison de gaz liquéfié vers son voisin de l'Est, la Tunisie, après la crise que le pays a traversée récemment en raison d'une pénurie importante de bouteilles de gaz.

Selon les médias tunisiens, le port de Bizerte, au nord de la Tunisie, a accueilli la deuxième cargaison de gaz liquéfié algérien d'une capacité de 5.300 tonnes, destinée à un usage

domestique, en l'espace de 10 jours. Le directeur du centre de la société publique Ajil Gaz à Bizerte, Salah Al-Barkawi, a déclaré à l'agence de presse tunisienne (TAP) que "le déchargement de la cargaison a commencé au quai pétrolier de la Société Tunisienne de Raffinage – STIR". Il a ajouté : "L'équipe technique et administrative de l'entreprise commencera les travaux de remplissage

des bouteilles de gaz domestique et leur distribution vers les clients dans les régions du nord et du nord-ouest, ce qui devrait rééquilibrer le marché de la consommation."

La consommation de gaz en Tunisie augmente particulièrement pendant cette période de l'année en raison des vagues de froid et de neige qui frappent surtout les régions du Nord-ouest.

PÉTROLE

Le prix du baril vers le haut

Les cours du pétrole se maintiennent avec une petite hausse hier, après leur percée de la veille en raison de perspectives optimistes sur la demande, tempérée par une baisse des stocks américains de brut moindre qu'attendu. Le prix du baril de Brent de la mer du Nord, pour livraison en mars, gagne 0,76% à 76,51 dollars.

Son équivalent américain, le baril de West Texas Intermediate, pour livraison en février, prend 1,13 % à 73,96 dollars. « Le marché avait initialement réagi aux signes positifs de l'économie chinoise ces derniers temps », estiment les analystes d'Energi Danmark. Les prix du pétrole « nécessitent probablement des perspectives

considérablement plus optimistes de la demande mondiale pour maintenir ces premiers gains de 2025 », juge ainsi Han Tan, analyste chez Exinity, dans une note destinée à l'AFP. Pour Susannah Streeter, d'Hargreaves Lansdown, les opérateurs ont favorablement accueilli la baisse des stocks américains de brut, annoncée mer-

credi par l'Agence américaine d'information sur l'énergie (EIA), même si elle a été moindre qu'attendu par les analystes. Ces réserves commerciales sont inférieures de 3,6% à leur niveau de l'an dernier à la même époque. Elles n'avaient plus été si basses à cette période de l'année depuis dix ans.

CONTRÔLE
COMMERCIAL

Saisie de près de 2 millions de tonnes de marchandises en 2024

Les services de contrôle du ministère du Commerce intérieur et de la Régulation du marché national ont saisi près de 2 millions de tonnes de marchandises en 2024, a indiqué, samedi, un bilan du ministère.

Selon le bilan, le nombre des opérations d'intervention réalisées dans le cadre des activités du contrôle économique et de répression de la fraude s'élève à 2.458.517. Ces interventions ont donné lieu à 210.188 constats de contraventions et à l'établissement de 201.191 procès-verbaux officiels de poursuite judiciaire, ainsi qu'à la saisie de 1,94 millions de tonnes de marchandises d'une valeur de plus de 3,5 milliards de dinars.

Les opérations effectuées par les mêmes services ont permis également de proposer la fermeture de 12.879 locaux commerciaux et de découvrir un chiffre d'affaires dissimulé de 52,90 milliards de dinars, ajoute la même source.

Concernant les opérations menées au niveau des frontières, le bilan fait état de 61.399 cargaisons fouillées par les agents de contrôle, ayant donné lieu à l'interdiction d'accès de 972 cargaisons (27,42 millions de tonnes) pour une valeur de 40,83 milliards de dinars.

Quant au contrôle de la qualité, les services compétents ont effectué 14.621 prélèvements pour analyses, a-t-on souligné.

Dans le cadre de la lutte contre la spéculation illicite, un total de 159.421 interventions ont été menées en 2024, ayant permis d'enregistrer 38 infractions et d'établir 38 procès-verbaux officiels de poursuite judiciaire avec la saisie de 169 tonnes de marchandises pour une valeur de 36,33 millions de dinars.

BORDJ BOU-ARRERIDJ

Plus de 40 hectares de foncier industriel récupérés en 2024

Plus de 40 hectares de foncier industriel ont été récupérés en 2024 dans le cadre des efforts visant à optimiser l'exploitation du foncier économique, à améliorer le climat d'investissement et à promouvoir la croissance économique, ont indiqué, samedi, les services de la wilaya.

Les mêmes sources ont précisé, dans un communiqué relatif au bilan du secteur de l'industrie et de l'investissement, que les actes de concession liés à 37 projets non entamés ont été annulés en 2024, donnant lieu à la récupération de 41 hectares de foncier dans les zones industrielles de Mechta Fatima (commune d'El Hammadia) et de Ras El-Oued. Le foncier récupéré est proposé sur la plateforme numérique de l'Agence algérienne de promotion de l'investissement (AAPI), conformément aux directives des hautes autorités du pays visant à fournir aux investisseurs sérieux un foncier industriel viabilisé, tout en leur offrant des facilités et un accompagnement durant les différentes étapes de leurs projets. De plus, en vue de répondre à la



demande croissante en matière de foncier industriel, plus de 40 lots de terrain d'une superficie globale de 22 hectares à Mechta Fatima et à Ras El-Oued ont été mis au cours de l'année écoulée à la disposition de l'AAPI, selon la même source. Les services de la wilaya ont ajouté que dans le cadre du "suivi des projets d'investissement, de l'élimination des obstacles et de la mise en place d'un environnement propice à l'investissement", pas moins de 348 actes de

concession, 356 permis de construire, 205 décisions de création, 22 demandes de changement d'activité, 7 demandes de changement de statut juridique et 134 licences exceptionnelles ont été délivrés. Ces opérations ont permis de préserver plus de 13.000 emplois et de convertir 33 autorisations d'exploitation temporaires en autorisations définitives, tandis que 20 investisseurs ont reçu un accord de principe lié à la conversion de leurs autorisations

exceptionnelles en autorisations définitives, a-t-on encore fait savoir de même source. Il est prévu que 40 projets d'investissement sur les 123 en cours de réalisation dans différents secteurs d'activité soient mis en service durant l'année en cours (2025), ce qui permettra de générer 1.873 emplois directs, tandis que 20 autres projets devraient être mis en service "l'année prochaine", ont conclu les services de la wilaya.

RELIZANE

Lancement d'une caravane médicale au profit de la population de la commune Ramka

Le Croissant-Rouge algérien (CRA) a lancé, vendredi, une caravane médicale au profit des habitants de la commune de Ramka (90 km au Sud-Est de Relizane), sous la supervision de la présidente de cette organisation, Ibtissem Hamlaoui. Dans ce cadre, la population de cette commune bénéficie de consultations médicales dans les spécialités de pédiatrie, médecine interne, maladies pulmonaires, chirurgie de la mâchoire et du visage, dermatologie, chirurgie den-

taire et orthodontie, et orthopédie, selon le directeur par intérim de la santé et de la population (DSP) de la wilaya. A la même occasion, la présidente du Croissant-Rouge algérien, accompagnée du secrétaire général de la wilaya de Relizane, Larbi Deggha, a supervisé la distribution d'environ 500 colis alimentaires, vêtements, couvertures, matériel médical et médicaments au profit des nécessiteux de la commune de Ramka. Dans une déclaration à la presse, Mme Hamlaoui a indiqué

que la commission de la santé du Croissant-Rouge algérien organise chaque mois quatre à cinq caravanes médicales à travers le pays, au cours desquelles elles effectuent 500 à 600 consultations spécialisées au profit des habitants des zones reculées. Ces opérations sont encadrées par une équipe médicale dans diverses spécialités et ce, en coordination avec les DSP des wilayas concernées. Elle a ajouté que ces caravanes médicales sont accompagnées de caravanes de

solidarité au profit des populations des zones reculées, au cours desquelles l'on procède à la distribution de colis alimentaires, de vêtements, de couvertures, au titre de la campagne "Hiver chaud" organisée chaque année par le Croissant-Rouge algérien dans diverses régions du pays. La présidente du Croissant-Rouge algérien a, en outre, indiqué que des opérations de solidarité similaires sont prévues dans les prochains jours au niveau d'autres régions du pays.

BEJAIA

L'ADE prend en charge 2 nouvelles communes

L'ADE prend en charge 2 nouvelles communes à Béjaïa. Il s'agit de Barbacha et de Tifra où désormais la gestion de l'approvisionnement en eau potable relèvera de cette entreprise publique. La gestion de l'approvisionnement en eau potable est problématique dans plusieurs communes, confrontée régulièrement aux courroux des adminis-

trés, lassés par les coupures intempestives qui durent plusieurs jours.

Signature de la décision de transfert de la gestion

La solution préconisée consiste à transférer cette gestion à l'Algérienne des eaux, qui dispose de plus de compétences mais, malheureusement, manque de moyens financiers pour

intégrer d'un seul coup ces communes, sachant qu'il faut recruter des agents et acquérir des équipements. Cela a contraint l'entreprise à procéder avec plus de pragmatisme et à étaler ce processus de recrutement dans le temps. Cette année, 2 communes seront désormais prises en charge par l'ADE, il s'agit de Barbacha et Tifra. La déci-

sion de transfert a été signée lors d'une cérémonie en présence du secrétaire général de la wilaya, du chef de daïra de Barbacha, du P/APC de Tifra et des directeurs de l'ADE et de l'Ona (Office national de l'assainissement). Les citoyens, quant à eux, espèrent une amélioration rapide des prestations suite à cette décision.

APS

SANTÉ CARDIOVASCULAIRE

Une petite friandise occasionnelle ne fait pas de mal

Des scientifiques et nutritionnistes de la Lund University (Malmö, Suède) et de l'University of Copenhagen étudient l'impact du sucre sur le risque de maladie cardiovasculaire.

Leur étude confirme que consommer trop de sucre ajouté augmente le risque d'accident vasculaire cérébral (AVC) ou d'anévrisme, mais que quelques friandises de temps à autres sont associées à un risque plus faible de maladies cardiovasculaires ! Cet effet bien-être n'est pas observé avec les boissons sucrées : ces boissons augmentent le risque d'AVC, d'insuffisance cardiaque et de fibrillation auriculaire.

L'un des auteurs, Suzanne Janzi, chercheur à l'Université de Lund décrit « la relation divergente entre les différentes sources de sucre ajouté et le risque de maladie cardiovasculaire : un contraste surprenant qui souligne l'importance de prendre en compte non seulement la quantité de sucre consommée, mais aussi sa source et son contexte de consommation ». Bien que la plupart des organismes de santé publique recommandent de limiter la consommation de sucre pour différentes raisons de santé (santé métabolique, dentaire...), il existe peu de preuves de l'impact de la consommation de sucre sur les maladies cardiovasculaires. Cette association doit donc faire l'objet d'une recherche, alors que les maladies cardiovasculaires restent la principale cause de décès et de maladie en Europe et dans



le monde, et que l'alimentation est aujourd'hui bien reconnue comme l'un des facteurs majeurs de bonne santé. L'étude analyse les données alimentaires de grandes études de cohorte, la Swedish Mammography Cohort et la Cohort of Swedish Men recueillies en 1997 et 2009, ce qui a permis aux scientifiques de surveiller l'alimentation des participants au fil du temps.

Cette analyse des données de 69.705 participants a pris en compte 3 catégories de consommation de sucre : Les participants ont été suivis jusqu'à leur

décès ou jusqu'à ce qu'ils reçoivent un diagnostic d'une des maladies cardiovasculaires ou jusqu'à la fin de la période de suivi en 2019. Au cours du suivi : 25.739 participants ont reçu un diagnostic de maladie cardiovasculaire ; la consommation de boissons sucrées est associée à l'incidence la plus élevée de maladies cardiovasculaires, notamment d'accident vasculaire cérébral ischémique, d'insuffisance cardiaque, de fibrillation auriculaire et d'anévrisme de l'aorte abdominale ; différentes maladies cardiovasculaires sont associées à différents

types de consommation de sucre. Cependant, plus globalement, l'augmentation du sucre en général augmente le risque d'AVC ischémique et d'anévrisme de l'aorte abdominale, ainsi que le risque d'insuffisance cardiaque chez les participants avec IMC normal ; de manière surprenante, le risque le plus élevé de résultat négatif pour la santé cardiovasculaire apparaît dans la catégorie de consommation la plus faible de friandises ; la consommation occasionnelle de friandises est en effet associée à de meilleurs résultats que l'absence totale de friandises.

ALIMENTS POUR BÉBÉ

La menace métabolique de l'ultra-transformé



Cette étude, publiée dans la revue *Nutrients*, lance un signal d'alarme aux parents, aux pédiatres et aux décideurs politiques face aux allégations trompeuses concernant les aliments pour bébés, et, dans la réalité, face à leur composition majoritairement non conforme aux besoins nutritionnels du petit enfant. Ainsi, l'équipe de biologistes et de nutritionnistes du George Institute for Global Health (Sydney) révèle que -sur le marché américain du moins- 60 % des aliments pour nourrissons et tout-petits ne répondent pas aux recommandations nutritionnelles. Aucun des produits pour bébé analysés ne répond, non plus, aux exigences promotionnelles fixées par l'Organisation mondiale de la santé (OMS).

L'étude a évalué précisément la composition de 651 produits alimentaires pour nourrissons et tout-petits vendus

dans les 10 plus grandes chaînes de produits alimentaires américaines. Cette analyse des nutriments et ingrédients, révèle que :

- 70% de ces aliments pour bébés ne répondent pas aux besoins en protéines ;
- 44% dépassent les apports en sucre total recommandés ;
- 25% ne répondent pas aux besoins en calories ;
- 20% dépassent les apports en sodium recommandés.

Les sachets d'aliments pour bébés sont les produits qui connaissent la croissance la plus rapide du secteur, avec une augmentation de 900% des ventes sur ces 13 dernières années. Or, ces sachets sont classés parmi les produits les plus nocifs pour la santé, moins de 7% d'entre eux respectant les recommandations en matière de sucre total.

GAZA

30 Palestiniens tombent en martyrs dans des attaques sionistes



Au moins 30 Palestiniens sont tombés en martyrs et plusieurs autres sont portés disparus après des frappes aériennes sionistes sur diverses zones de la bande de Ghaza, a rapporté, samedi, l'agence de presse palestinienne Wafa.

Des avions sionistes ont visé une maison résidentielle dans le quartier de Shuja'iyya, à l'est de la ville de Ghaza, a indiqué l'agence citant Mahmoud Basal, porte-parole de la défense civile à Ghaza. Selon le porte-parole, les équipes de

défense civile ont récupéré 11 corps, dont des femmes et des enfants, et ont secouru plusieurs autres blessés. Parallèlement, l'hôpital arabe d'Al-Ahli a rapporté dans un communiqué de presse que trois corps, dont un nourrisson, ont été envoyés à l'hôpital à la suite d'un bombardement sioniste dans la zone d'Al-Daraj, à l'est de la ville de Ghaza. Dans le même temps, des avions sionistes ont ciblé un véhicule transportant du personnel de sécurité d'aide appartenant à une entreprise de sécurité privée dans le quartier d'al-Satar al-Charqi, dans la ville de Khan Younès, dans le sud de la bande de Ghaza, ont indiqué des sources locales et des témoins. Selon un communiqué du complexe

médical Nasser à Khan Younès, le raid a fait 6 martyrs et plusieurs blessés. Le communiqué a ajouté que 8 autres personnes sont tombées en martyrs, dont un enfant et une femme, et 20 autres blessées lors de raids ciblant deux maisons et une tente à l'ouest et au centre de Khan Younès. Selon l'hôpital Al-Awda, 2 femmes sont tombées en martyrs et 8 autres blessées dans un bombardement sioniste sur le camp de réfugiés d'Al-Nousseirat, dans le centre de la bande de Ghaza. De leur côté, les autorités sanitaires basées à Ghaza ont indiqué dans un communiqué publié samedi que le nombre de martyrs palestiniens dans les attaques sionistes en cours dans la bande de Ghaza est passé à 45.717.

Ghali : « La question sahraouie maintient sa présence et son statut juridique international en tant que question de décolonisation »

Le président sahraoui, secrétaire général du Front Polisario, Brahim Ghali, a affirmé, samedi, que la question sahraouie maintenait sa présence et son statut juridique international au niveau de l'Onu en tant que question de décolonisation, en dépit des tentatives de l'Etat d'occupation marocain de la remettre en cause. Dans une allocution prononcée lors de la conférence annuelle des relations extérieures, rapportée par l'Agence de presse sahraouie (SPS), M. Ghali a indiqué que « les tentatives frénétiques de l'occupation marocaine et de ses soutiens, visant à saper le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui, ou à remettre en cause la position du Front populaire de libération de Saguia El-Hamra et Oued Ed-Dahab (Front Polisario), en tant que représentant légitime et unique du peuple sahraoui, n'ont pas réussi à

ébranler la cause sahraouie en tant que question de décolonisation ». « L'année 2024 a été marquée par des développements dangereux sur les scènes internationale et régionale, atteignant des niveaux très inquiétants, avec des violations flagrantes de la légalité internationale, menaçant ainsi les fondements de l'ordre international établi », a-t-il dit. Il a ajouté que l'année 2025 « marquera le cinquantième anniversaire de l'invasion et de l'occupation militaire marocaine du Sahara occidental, sans oublier les crimes contre l'humanité, les meurtres, les déplacements, les souffrances et les tentatives de génocide et d'utilisation d'armes prohibées au niveau international, visant à anéantir le peuple sahraoui en tant qu'identité et entité », a soutenu le Président sahraoui. Par ailleurs, M. Ghali s'est félicité du

niveau des relations « privilégiées » liant la République arabe sahraouie démocratique (Rasd) à l'Algérie, adressant, par là-même, ses félicitations pour sa présidence du Conseil de sécurité des Nations unies durant le mois de janvier, ainsi que pour le rôle honorable qu'elle y joue. Il a, à ce propos, rappelé l'engagement indéfectible de l'Algérie en faveur des causes justes, notamment les causes palestinienne et sahraouie, ainsi que ses positions de principe « au service de la justice, la paix, la stabilité, les causes de l'Afrique et la réforme du Conseil de sécurité des Nations unies ». Dans ce cadre, le président Ghali a réaffirmé « sa satisfaction » quant au niveau des relations fraternelles et amicales liant les peuples sahraoui et mauritanien, soulignant sa détermination à « consolider toute forme de coopération et de coordination avec les

L'INCIDENT N'EST PAS LE PREMIER DU GENRE Des passagers "marocains" fuient un avion qui a atterri en urgence à l'aéroport de Malte

L'aéroport international de Luqa à Malte a été le théâtre de la fuite de passagers marocains d'un avion de la compagnie Turkish Airlines qui avait atterri en urgence alors qu'il se dirigeait vers Marrakech. Les médias turcs ont rapporté que l'aéroport international de Luqa a déclaré un large déploiement de sécurité à la suite de cette fuite collective de passagers marocains de l'avion de Turkish Airlines. Le commandant de bord du vol en provenance d'Istanbul et à destination de Marrakech a été contraint d'atterrir en urgence après qu'un passager marocain ait eu un malaise nécessitant une intervention médicale urgente. Alors que l'avion, un "Boeing 737 Max 8", était à l'arrêt le 1er janvier, des passagers ont profité de l'ouverture de la porte arrière, bien qu'il n'y ait pas de passerelle, pour sauter sur la piste et fuir en direction d'un chantier de construction voisin.

SYRIE Le ministre des Affaires étrangères en visite à Doha

Le ministre des Affaires étrangères du nouveau gouvernement syrien, Asaad Al-Shibani, est arrivé dimanche à Doha, dans le cadre de sa première visite au Qatar, dans le cadre d'une tournée qui le conduira également aux Émirats arabes unis et en Jordanie. L'agence de presse syrienne officielle "Sana" a déclaré sur son compte Twitter que "le ministre des Affaires étrangères et des Syriens à l'étranger, Asaad Al-Shibani, est arrivé dans la capitale qatarie, Doha, accompagné du ministre de la Défense, Marhaf Abu Qasra, et du chef des services de renseignement général, Anas Khattab".

R. I. / Agences

L'AG électorale de la LNFA fixée pour le 4 février prochain



L'AG électorale de la Ligue nationale de football amateur (LNFA) se tiendra le 4 février 2025, a indiqué l'instance chargée de la compétition samedi. L'AGE de la LNFA qui se déroulera dans un lieu qui sera communiqué ultérieurement, sera précédée par l'Assemblée générale ordinaire (AGO) prévue le 21 janvier à 14h00 à Alger.

A l'ordre du jour, présentation des bilans moral et financier de l'exercice 2024 ainsi que le budget prévisionnel 2025, ajoute la même source. Au cours de cette rencontre, il sera aussi procédé également aux remplacements des membres sortants (membres de clubs ayant changé de pallier) de différentes commissions statutaires : électorale, recours, inventaire et passation, précise la LNFA.

La présidence de la Ligue nationale de football amateur (LNFA) est, pour rappel, assurée par un comité provisoire dirigé par Ahmed Kharchi depuis le 10 novembre 2023, suite à la décision du bureau fédéral de la FAF de suspendre le directoire de la LNFA présidé par Ali Malek pour « violation des lois et règlements en vigueur ».

JSK : Le plan de la direction pour garder Benchikha !

La Jeunesse sportive de Kabylie (JSK) traverse une période tumultueuse, marquée par l'annonce de la démission de son entraîneur Abdelhak Benchikha. Malgré cette décision choc, la direction du club, sous l'égide du président El-Hadi Ould-Ali et du directeur sportif Hakim Medane, a pris position en rejetant cette démission, affichant une volonté ferme de préserver la stabilité au sein de l'équipe.



Suite à la victoire en Coupe d'Algérie face à l'Espérance de Guelma (2-0), Benchikha a annoncé son départ, invoquant une lassitude face aux critiques constantes qu'il considère injustifiées, malgré les bons résultats obtenus.

Cet événement a suscité des réactions contrastées, mais la direction de la JSK s'efforce désormais de calmer la situation.

Hakim Medane, dans une déclaration forte, a insisté sur l'importance de la continuité : « Il est impensable de changer d'entraîneur tous les six

mois. Nous devons évaluer le travail en fin de saison. »

Le président des Canaris, Ould-Ali, s'est d'ailleurs dit totalement surpris par la décision du "Général" Benchikha, n'étant pas au courant de sa volonté de quitter le poste. « Je n'ai pas été informé par l'entraîneur de son envie de démissionner. Cette décision a été prise de manière unilatérale », a précisé le patron du club au média *Compétition*.

La direction a prévu une réunion décisive avec Abdelhak Benchikha afin de

lui exposer les raisons pour lesquelles son maintien est primordial pour l'équipe. Des sources proches du club affirment que tous les moyens seront mis en œuvre pour le convaincre de revenir sur sa décision.

Les dirigeants de la JSK estiment que le départ de Benchikha pourrait déstabiliser l'équipe, actuellement en tête du championnat professionnel. Ils soulignent également que la gestion des tensions avec les supporters sera clé pour éviter que de tels incidents ne se reproduisent.

USMA : Les supporters rendent hommage aux anciens !

Un hommage a été rendu par les supporters de l'USMA aux anciennes gloires en marge de la finale d'un tournoi U13 qu'ils ont organisé. Le groupe du supporters El Assimia a rendu un vibrant hommage aux anciens joueurs présents comme Bilal Dziri, Tarek Hadj Adlane, Tarek Ghouli ou encore Azzedine Rahim. Ils ont chanté les chants de leur époque, leur rappelant leurs beaux souvenirs d'antan. Une belle initiative que devraient organiser d'autres clubs.



Le WA Tlemcen sacré champion d'hiver du groupe Ouest

Le WA Tlemcen a été sacré champion d'hiver de son groupe Ouest du championnat Ligue 2 de football, après sa victoire à domicile face à la JS Bendaoud (2-0). Le WAT a terminé la manche aller, vendredi, en beauté et ce, en battant la JS Bendaoud lors du match de la 15e et dernière journée de la phase aller.

Ce succès permet aux Zianides de porter à 4 points l'écart sur son dauphin l'USM Bel-Abbès, face auquel ils ont perdu lors de la précédente journée (2-0), en attendant que ce dernier joue son match en retard sur le terrain de l'ES Tighenif, le 10 janvier en cours. Dans un groupe où la bataille fait rage autour d'un seul ticket donnant accès au 2e palier et ce, en présence de plusieurs formations ayant du vécu parmi l'élite, à l'image de l'USMBA et le RC Relizane, le WAT devra cravacher



dur pour réaliser son objectif, a prévenu son entraîneur Salem Laoufi. « La phase retour s'annonce très diffi-

cile, vu qu'ils sont au moins trois autres équipes à viser le même objectif, à savoir l'USMBA, le RCR et l'IRB

El Kerma. Nous devons bien nous préparer pour cette seconde partie de la saison », a déclaré le technicien oranais. Éliminé de la Coupe d'Algérie dès le dernier tour régional, le Widad, qui, il y a 3 saisons, évoluait en Ligue 1, se consacrera donc totalement pour son challenge.

En 15 matchs, les Bleu et Blanc ont réussi 12 victoires contre 2 défaites et un nul. Leur ligne d'attaque a inscrit 27 buts, alors que sa défense en a encaissé 8. Totalisant 37 points, le WAT est suivi au classement par l'USMBA et le RCR avec 33 points chacun, mais la formation de la Mekerra compte un match en moins. L'IRBEK, lui, pointe à la 4e position avec 31 points et une rencontre en retard qu'il va livrer face au voisin le SCM Oran, vendredi prochain à El Kerma.

21H MÉDIAS
JANVIER 2015 : L'HORREUR EN FRANCE



21h25

TMC

Le 7 janvier 2015, la France était touchée en plein cœur par le terrorisme. L'exécution des membres de la rédaction du magazine satirique Charlie Hebdo par un commando islamiste provoquait un émoi inédit. Dans les jours suivants, l'attentat de l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes accentuait encore le climat de terreur. En réaction, plusieurs millions de Français se réunissaient dans la rue pour démontrer l'unité de la Nation et défendre la liberté de la presse. Dans ce numéro, Julien Bellver et son équipe reviennent sur cette période chaotique en s'appuyant notamment sur les témoignages...

FAMILIES LIKE OURS
L'HEURE APPROCHE



21h09

CANAL+

En raison du changement climatique, le Danemark se trouve dans une situation catastrophique. Le pays subit la montée progressivement mais constante des eaux à tel point que le gouvernement doit se résoudre à évacuer la population. L'existence des millions de Danois est bouleversée. Laura, une étudiante de 19 ans doit choisir entre sa mère et son père divorcés qui ont décidé de quitter le pays pour des destinations différentes. Cette fiction à classer au chapitre des séries d'anticipation est bercée par la mélancolie profonde qui colle à l'air du temps. L'abandon d'un pays par sa population est traité à travers le prisme...

RIVAGES



21h05

2

Une nuit, le chalutier Rosa Davies coule dans la baie de Fécamp. Les sauveteurs en mer se rendent sur place mais l'épave et ses 14 marins-pêcheurs sont introuvables. Abigail, une jeune océanologue spécialisée en bioacoustique, est envoyée par l'Ifremer en mission à Fécamp, sa ville natale qu'elle a quittée trois années plus tôt à la suite d'un drame familial. Sur place, elle fait équipe avec le maréchal des logis Prigent pour élucider ce naufrage. Abigail découvre que quelque chose dans l'eau empêche les balises et les sonars de fonctionner correctement...

UNE INTIME CONVICTION



21h05

3

Le 27 février 2000, Suzanne Viguier, mère de trois enfants, disparaît mystérieusement, ne laissant derrière elle aucune trace. Très vite, Jacques Viguier, son mari et professeur de droit à l'université, devient le principal suspect d'un supposé meurtre. Neuf ans plus tard, il est jugé devant la cour d'assises pour le meurtre de sa femme, une accusation qui le hante depuis des années. C'est à ce moment-là que Nora, une connaissance de Clémence, la fille aînée de Jacques, décide de tout mettre en œuvre pour prouver l'innocence de ce dernier. Elle fait alors appel au célèbre avocat Éric Dupont-Moretti...



LA SELECTION
DE MIDI LIBRE

THERE WILL BE BLOOD



21h00

arte

À l'aube du XXe siècle, Daniel Plainview, ancien prospecteur, tente de faire fortune en installant des puits de pétrole en Californie. Accompagné de son jeune fils, il convainc plusieurs fermiers de lui céder leurs terres pour une bouchée de pain et commence le forage. Toujours à l'affût de la moindre occasion de s'enrichir, Plainview apprend que le sous-sol de Little Boston, une bourgade de Californie du Sud, regorge d'or noir. Mais Eli Sunday, le fils d'un des paysans dupés, pasteur évangéliste de la communauté, se met en tête de compromettre ses plans.

SALE TEMPS
POUR LA PLANÈTE



21h05

5

Dans les Alpes, la montagne, ses habitants et le business des stations de ski sont durement touchés par la raréfaction de la neige due au dérèglement climatique. Valérie Paumier dénonce l'utilisation de fausse neige et le refus d'adaptation des stations de ski. En effet, de nombreuses communes et stations continuent d'investir dans un modèle intenable pour une clientèle élitiste. Les éleveurs locaux doivent également s'adapter pour maintenir leur activité, parfois au prix fort. Anne Lescurier supervise la protection contre les éboulements de falaises, en partie causés par les nouveaux phénomènes météorologiques.

RED



21h10

W9

Ancien agent de la CIA, Frank Moses a bien du mal à se faire à sa nouvelle vie de citoyen lambda. Il tue le temps en parlant au téléphone avec Sarah Ross, chargée de clientèle dans sa caisse de retraite. Un jour, une unité d'élite fait irruption chez lui pour le supprimer. Il réussit in extremis à neutraliser les tueurs et se précipite auprès de Sarah, craignant pour sa vie. Frank doit vite comprendre qui veut l'éliminer et pourquoi. Pour se faire, il monte une équipe avec ses anciens collègues à la CIA, Joe, Marvin et Victoria.

LES MORMONS :
QUI SONT-ILS VRAIMENT ?



21h05

RMC
STORY

Apparue il y a 200 ans aux États-Unis, cette Église chrétienne a réussi à s'implanter partout dans le monde. En 2023, elle compte plus de 16 millions de fidèles. Les mormons possèdent leur propre mythologie, qui fait des Amérindiens des descendants du peuple élu, une famille israélienne de Jérusalem. C'est la seule Église chrétienne à pratiquer des cérémonies par procuration pour les morts. Cette religion a réussi à policer son image et à être reconnue comme une Église mais, aujourd'hui, elle doit faire face à la crise de la foi de sa jeunesse.

Web : www.lemidi-dz.com

MIDI
Quotidien national d'information

Gérant : Reda Mehigueni
e-mail : publicite@lemidi-dz.com e-mail : redaction@lemidi-dz.com

Standard : 028.13.30.56
Rédaction : Tél-Fax : 028.13.30.56
Publicité : Tél-Fax : 028.13.30.56
publicite@lemidi-dz.com
Pour vos publicités s'adresser à l'ANEP
01, Avenue Pasteur, Alger
Tél : 020.05.20.91 / 020.05.10.42
Fax : 020.05.11.48 / 020.05.13.45 / 020.05.13.77
Email : agence.regie@anep.com.dz
programmation.regie@anep.com.dz
agence.oran@anep.com.dz
agence.annaba@anep.com.dz
agence.ouargla@anep.com.dz
agence.constantine@anep.com.dz

Impression :
Centre : SIA Diffusion : Midi Libre

EURL Midi Libre
au capital social de 12.000.000 DA
Compte Bancaire :
SGA Bouzaréah : 021000071130000214 clé 16
Adresse : Maison de la presse 1^{er}- Mai Alger.

La reproduction de tout article est interdite sans l'accord de la rédaction. Les manuscrits, photographies ou tout autre document et illustration, adressés ou remis à la rédaction ne seront pas rendus et ne feront l'objet d'aucune réclamation.

Fajr	06:29
Dohr	12:54
Asr	15:29
Maghreb	17:50
Icha	19:14

LA FRANCE SE PRÉPARE À UNE VAGUE DE FROID INTENSE 30 DÉPARTEMENTS EN ALERTE EN RAISON DE LA NEIGE

La France se prépare à une vague de froid sévère et de gel qui pourrait plonger certaines régions dans un froid glacial. Selon La Vanguardia, un vent glacial provenant d'une masse d'air froid a commencé à toucher le pays, entraînant une chute drastique des températures.

La Météo France a appelé les citoyens à faire preuve de vigilance face aux informations climatiques et aux prévisions météorologiques, et a émis une alerte orange pour environ 30 départements français, principalement dans le nord et le nord-est du pays.

Cette alerte fait suite à l'approche d'un épisode de froid intense accompagné de chutes de neige et de pluies verglaçantes. L'agence météorologique a précisé que cette masse d'air froid causera une perturbation atmosphérique susceptible d'entraîner des chutes de neige, notamment dans l'après-midi et en soirée.

Les autorités ont averti que les conditions météorologiques difficiles persisteraient pendant plusieurs heures et pourraient aggraver la situation en début d'année 2025.

Les températures dans certaines régions ont déjà commencé à chuter, atteignant des températures proches de 0°C.

À Chamonix, dans les Alpes, les températures pourraient descendre jusqu'à -7°C. Le nord-est du pays, particulièrement exposé, devrait être le plus touché par ces conditions hivernales sévères. Les prévisions indiquent que d'ici la fin de semaine, des



températures négatives sont attendues dans plusieurs grandes villes européennes, y compris Londres, Paris et Berlin. Les températures seront environ 6°C plus basses que la moyenne des trente dernières années, et des chutes de neige sont également attendues, accompagnées de fortes rafales de vent et de précipitations intenses. En Allemagne, les autorités

météorologiques ont également émis des alertes similaires concernant le gel et la formation de glace.

La France se prépare donc à une situation météorologique extrême, avec des conditions particulièrement difficiles à partir de vendredi et durant le week-end, une situation qui pourrait perdurer tout au long de l'hiver.

AVEC UNE REMONTÉE HISTORIQUE

Bahreïn champion du «Gulf Cup 26»

L'équipe du Bahreïn a remporté le titre de la 26e édition de la Coupe du Golfe en battant le Sultanat d'Oman 2-1 lors du match final qui a clôturé la compétition.

L'équipe omanaise a ouvert le score dès la 17e minute grâce à l'attaquant Abdulrahman Al-Mushaifri, donnant ainsi l'avantage à Oman et renforçant ses espoirs de décrocher un troisième titre. Cependant, l'équipe du Bahreïn a fait preuve d'une détermination impressionnante en seconde période, réussissant à marquer deux buts consécutifs. Le premier a été inscrit par l'attaquant Mohammed Merhoon sur penalty à la 79e minute, tandis que le second est survenu deux minutes plus tard, suite à un but contre son camp du défenseur omanais Mohammed Al-Musalmi à la 81e minute.

Avec cette victoire, le Bahreïn a remporté la Coupe du Golfe pour la deuxième fois de son histoire, après avoir décroché son premier titre en 2019 face à l'Arabie Saoudite.

De son côté, l'équipe omanaise n'a pas réussi à décrocher son troisième titre après ses victoires en 2009 et 2017. Elle a perdu en finale pour la deuxième fois consécutive, après sa défaite en 2023 en Irak.

Ce match restera dans l'histoire du Bahreïn, marquant une remontée imprévisible qui renforce la place de l'équipe du Bahreïn dans le football du Golfe.

ACCIDENTS DE LA ROUTE

**8 morts
et 191 blessés
en 24 heures**



Huit (8) personnes sont décédées et 191 autres ont été blessées dans des accidents de la route enregistrés au cours des dernières 24 heures à travers plusieurs wilayas du pays, selon un bilan rendu public hier par les services la Protection civile.

Le bilan le plus lourd a été enregistré dans la wilaya de Bejaïa où quatre personnes sont décédées et trois autres ont été blessées suite à une collision entre deux véhicules légers dans la commune d'Amalou.

CULTURE SEMAINE DU COSTUME FÉMININ DE CÉRÉMONIE DU GRAND EST ALGÉRIEN AU MUSÉE DE MÉDÉA

Le musée public des arts et des traditions populaires de Médéa abrite, à partir de ce dimanche, la Semaine du costume féminin de cérémonie du Grand Est Algérien, inscrit récemment sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité de l'UNESCO, a-t-on appris auprès de la direction de cet établissement muséal.

«L'organisation de cet événement vise à vulgariser et à mettre en avant les différents aspects d'un savoir-faire ancestral transmis de génération en génération liés à la confection et à la création de tenues portées par les femmes dans le Grand Est Algérien», a indiqué à l'APS la directrice du musée, Samia Younsi.

Une exposition consacrée à ces tenues, que portaient avec fierté les femmes à l'occasion des mariages ou pour célébrer des événements très importants, est accessible au public jusqu'au 12 janvier. Les visiteurs pourront ainsi admirer la beauté et la finesse qui caractérisent ces

habits et le degré de maîtrise atteint par les maîtres confectionneurs de ce type de costumes de cérémonie, a fait savoir la même responsable.

Une panoplie de costumes féminins traditionnels témoignant de la richesse de ce patrimoine culturel, englobant des tenues telles que la Gandoura, la Melahfa, le Qwiyet, Saroual, le Karakou, le Kaftan, issues des collections d'associations culturelles nationales, est à admirer, à l'occasion, au niveau du musée de Médéa.

La semaine du costume féminin de cérémonie du Grand Est Algérien comprend également une exposition de photos de tenues de fêtes, une autre sur les bijoux traditionnels qui font partie du legs culturel ancestral de cette région du pays, parmi lesquels Khit Errouh, Menagach (boucles d'oreilles), Mechref, Mkhabel, Skhab, Mhazma, Hzam, Ibzim, Msayas, Mekyas et khelkhal, a expliqué Mme Younsi. En outre, des con-

férences consacrées au sujet seront animées durant cette Semaine culturelle afin de promouvoir ce savoir-faire ancestral et de faire connaître les traditions vestimentaires propres au Grand Est Algérien, a conclu la directrice du musée public des arts et des traditions populaires.

Pour rappel, le dossier de l'Algérie «Costume féminin de cérémonie dans le Grand Est

algérien : Savoirs et savoir-faire liés à la confection et à la création de bijoux -Gandoura et Melehfa» a été inscrit sur la liste représentative du patrimoine culturel immatériel de l'humanité lors de la 19e session du Comité intergouvernemental de sauvegarde du patrimoine culturel immatériel, qui s'est tenue à Asuncion (Paraguay) début décembre dernier.

